

POSTMODERNITÉ ARCHITECTURALE ET UNION EUROPÉENNE : L'EXPERTISE DE L'ARCHITECTE FACE A LA « CAPITALE DE L'EUROPE »

VINCENT CALAY, CHERCHEUR, UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

INTRODUCTION

Les imaginaires urbanistiques et architecturaux bruxellois sont, depuis peu, formellement définis dans une première génération de discours par une poignée d'architectes locaux et étrangers à l'égard de l'idée de « Capitale de l'Europe ». Un tel phénomène n'est cependant pas hégémonique. En effet, d'une part, ces différentes démarches ne constituent pas de véritable débat architectural ; d'autre part, ces initiatives coexistent avec d'autres formes de définition de l'identité internationale de Bruxelles, portées par des associations ou manifestées par la valorisation de la diversité culturelle de la ville. On ne peut, par conséquent, identifier de véritable « paysage urbain » bruxellois de la « Capitale de l'Europe » qui ferait consensus. Cela peut se comprendre à travers deux échelles d'analyse.

D'une part, une échelle globale où l'on observe un processus d'esthétisation généralisé des modes de vies produit par les effets, dans la sphère culturelle, du glissement d'une économie politique fordiste à une dynamique postfordiste (Bell, 1979 ; Boltanski et Chiapello, 1999 ; Genard et Bergilez, 2002 ; Lash 1999). Ceci s'est manifesté dans une transformation, portée par la critique « postmoderne », de la relation esthétique à l'égard de l'environnement urbain. L'imaginaire architectural et urbanistique s'est alors construit, dans un premier temps, autour d'une critique radicale du fonctionnalisme à travers l'idéologie hégémonique de la reconstruction de la ville européenne, que l'on retrouve dans de nombreux projets d'aménagements axés sur la mixité, la densification et la conservation du patrimoine pré-moderniste. Un tel imaginaire, largement porté par le courant postmoderne au cours des années 1960 à 1980 (Genard, 2000), s'est vu contesté dans le courant des années 1990 par de nouveaux courants de pensée axés, sur le plan esthétique, sur la valorisation de la réalité urbaine dans sa diversité et son hétérogénéité.

D'autre part, à une échelle locale, on observe qu'actuellement aucune politique claire n'est menée par les pouvoirs publics tant fédéraux belges que bruxellois ou européens autour de la présence européenne à Bruxelles (Calay, 2003 ; Magosse, 2005). Cette actuelle vacance politique bruxelloise laisse le champ libre à une juxtaposition de discours, mais ne permet pas de dessiner une synthèse qui ferait consensus. Par contraste, à Luxembourg, une politique claire d'encadrement de l'aménagement du quartier européen a été mise en place dès le début des années 1960 et encadrée par une institution de gestion ad hoc, le Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau de Kirchberg. Si des critères fonctionnalistes ont prévalu aux origines, une telle institution n'a guère eu de peine à intégrer au cours des années 1980 l'idéologie postmoderne de la reconstruction de la ville européenne. Celle-ci s'est vue tout d'abord introduite dans le discours politique du Fonds pour ensuite faire l'objet d'une politique de réaménagement du quartier européen. Ricardo Boffill, Christian de Portzamparc et Dominique Perrault se sont donc vus confier la mission de développer divers complexes architecturaux fondés sur une réflexion esthétique autoréférentielle de l'Europe. Une fois ces bâtiments mis en chantier, le Fonds, en collaboration avec les institutions touristiques de la ville de Luxembourg, a ensuite mis en œuvre une stratégie de communication qui valorise une telle architecture contemporaine non seulement en relayant le discours esthétique des architectes mais également en promouvant cette architecture comme emblème de la ville inscrite peu à peu dans sa stratégie de communication comme « Capitale culturelle » en 2007. Une telle monopolisation du discours esthétique européen dans la ville a largement minorisé les discours parapublics tels qu'on peut les identifier à Bruxelles.

Ainsi, à l'intersection des échelles globales et locales, les architectes apparaissent comme des acteurs « glocaux ». En effet, d'une part, le tournant postfordiste s'est inscrit au sein même de leur pratique architecturale. Soit, via une déspecialisation par l'ouverture du projet d'architecture aux dynamiques de participation. Soit, via des essais de conservation du monopole de production de l'esthétique urbaine par la mise en place de projets spéculatifs sur la « Capitale de l'Europe ». Apparaît, dès lors, une nette distinction entre une pratique éthique/politique de l'architecture fondée sur sa « sociologisation » et une pratique esthétique fondée sur

un unilatéralisme formel. En effet, les dynamiques participatives introduisent d'une part, des mécanismes de démocratie participative qui permettent l'expression d'un jugement de la part des usagers des espaces, et d'autre part, un encadrement social de la démarche réflexive de l'architecte qui, durant la réalisation du projet, entreprend une consultation des futurs usagers des espaces. Une telle attitude conteste, non seulement, l'hégémonie esthétique de l'idéologie de la reconstruction de la ville européenne, mais également, les entreprises de redéploiement de l'esthétique architecturale, appelée par ses détracteurs « architecture d'image ». Ainsi, par contraste, la pratique esthétique de l'architecture, qui demeure la plus courante actuellement (Genard et Bergilez, 2002), s'inscrit habituellement dans des processus de commandes publiques ou privées intégrées à des politiques de valorisation d'une image que ce soit celle d'un territoire (ville, région) ou d'une entreprise. L'architecte se voit donc principalement mobilisé pour son expertise esthétique, généralement mesurée par sa notoriété dans la profession. Ces deux formes d'attitudes, malgré leur opposition, s'insèrent néanmoins également dans des logiques de « communication » et se situent, par conséquent, au sein d'un processus de tissage de relations avec le public. Des telles pratiques architecturales dessinent donc deux formes différenciées d'aménagements d'espaces: l'une fondée sur l'usage et les pratiques, l'autre sur l'observation et le spectacle.

Les différentes propositions avancées par les architectes à Bruxelles autour de l'idée de « Capitale de l'Europe » s'inscrivent donc pleinement au sein des tensions constitutives de l'architecture. A l'opposé, l'option prise par les pouvoirs publics luxembourgeois pour une architecture d'image a sélectionné la dimension esthétique de l'architecture, attitude, qui masque, par conséquent, la dimension politique et sociale déployée à Bruxelles.

L'article propose dès lors une lecture qui articule transformations structurelles et logiques locales par l'analyse de deux dispositifs réflexifs mis en place par des architectes autour de la thématique de la « Capitale de l'Europe » à Bruxelles. Il soutient donc, dans une perspective constructiviste¹, que de telles dispositifs articulent en eux-mêmes des variables structurelles et contextuelles. En raison des limites imparties à cet article, nous nous centrerons sur les spécificités locales bruxelloises et sur deux dispositifs représentatifs de la structuration d'un projet urbain européen à Bruxelles. Nous aborderons, par conséquent, de façon plus périphérique la question luxembourgeoise. Nous ne développerons pas non plus les questions globales abordées très brièvement dans cette introduction.

1. L'ATTRACTIVITÉ INTERNATIONALE : L'ENJEU EUROPÉEN À BRUXELLES

Dans le contexte postfordiste de recentrage sur la région métropolitaine et sa diversité, survient l'enjeu de l'encadrement politique de la formation d'un « paysage urbain ». Sa maîtrise par les autorités publiques permettrait en effet une définition d'une identité urbaine territorialisée et non une concurrence entre diverses formes d'appropriations. Elle s'inscrirait, par ailleurs, au sein d'une stratégie politique d'attractivité du territoire sur le mode du « marketing urbain » (Vandermotten, 1993 ; Rosemberg, 2000; Ingallina, 2001). Or, Bruxelles, au contraire de Luxembourg, n'a pas mis en place de politique d'attractivité internationale fondée sur son « européanité ». Comment le comprendre ?

Tout d'abord, la Région bruxelloise, dans ses frontières actuelles, est le produit d'une histoire complexe, liée à la fédéralisation de l'État belge débutée au cours des années 1970. Ainsi, la situation de la ville comme « capitale », couplée à sa situation de premier bassin d'emploi du pays qui produit 15% du PIB, a généré le maintien d'une tutelle fédérale forte. De plus, malgré la croissance de l'enjeu de l'internationalisation au cours des années 1990, la politique de développement économique bruxelloise a du principalement s'axer sur l'organisation d'une attractivité locale du territoire. La Région bruxelloise est en effet tributaire d'une structure en « doughnut » issue d'un phénomène ancien de périurbanisation des classes aisées. Une telle structure handicape actuellement le fonctionnement financier de la Région, qui ne peut prélever d'impôt sur le revenu des contribuables qui travaillent à Bruxelles et résident sur le territoire d'une autre Région.

Ensuite, l'autonomie institutionnelle de la Région relève essentiellement de la fiction juridique. En effet, sa marge de manœuvre est fortement amoindrie par une forte fragmentation des pouvoirs décisionnels. La difficulté pour les pouvoirs publics régionaux à organiser un « projet urbain » relève donc, dans ce cadre, de deux dimensions. Premièrement, la prise en tenaille de la Région entre autonomie fédérale et autonomie communale ainsi que l'absence d'outils dans les matières culturelles conduisent inévitablement à de fortes résistances dans la structuration d'une action publique garante d'une unification territoriale. Deuxièmement, les contrastes de politiques entre majorités gouvernementales. En effet, les gouvernements à majorité socialiste ont privilégié les initiatives associées au développement de l'attractivité locale du territoire bruxellois. Par contre, le

gouvernement à majorité libérale a été plus enclin à mettre en avant la question de l'internationalisation de Bruxelles mais sans structurer d'action publique dans le long terme.

Une telle situation de vacance politique ne permet pas la « gestion » des divers modes d'appropriation esthétique du caractère international de l'environnement urbain. Dès lors, voit-on pulluler les discours parapublics en la matière, fruits de diverses coalitions d'acteurs privés, plus ou moins temporaires et diversement pluralisées. De tels discours sont en effet le plus souvent portés par des groupes d'acteurs intégrés à une association inscrite dans le court ou le moyen terme.

Par ailleurs, la diversité des discours développés acquiert des pouvoirs d'influence variés, largement tributaires de ce que nous appelons des « processus d'imprégnation ». Ceux-ci consistent en l'incarnation des discours dans des « objets » autant matériels que symboliques (Boltanski et Thévenot, 1991 ; Latour, 1993). Un tel processus peut donc apparaître comme un enjeu stratégique pour l'acteur qui le produit. La question de la diffusion du discours se dégage ainsi comme une clé de compréhension d'un tel phénomène d'imprégnation.

Or, il apparaît que les discours qui dominent aujourd'hui la question de l'internationalisation sont portés principalement par des architectes qui semblent maîtriser de telles techniques de diffusion de discours au sein de l'espace public. En outre, ce mouvement discursif s'inscrit à la suite du rapport Prodi-Verhofstad « Brussels, Capital of Europe » (2001) qui a publiquement associé, pour la première fois, le toponyme Bruxelles à l'idée de « Capitale de l'Europe ». Un tel rapport a donc permis de stabiliser une situation d'inquiétude à l'égard du statut européen de Bruxelles, jusqu'alors demeuré en friche. Ce mouvement discursif donne, par conséquent, une tonalité européenne à la question de l'attractivité internationale de Bruxelles. En effet, depuis ce rapport, l'histoire de la présence européenne à Bruxelles se construit autour de plusieurs ouvrages, rapports, expositions, conférences, colloques, plans, montages où des architectes occupent une place de choix. Phénomène novateur par sa diversité, il tranche avec une attitude publique de l'architecte jusque là polarisée entre expertise technique et esthétique. En effet, d'une part, les architectes se sont confinés dans leur rôle d'experts techniques contraints par un cahier des charges lié au développement des surfaces de bureaux destinées à l'Union européenne. D'autre part, ils ont participé, dans le cadre de leur expertise esthétique, à l'élaboration de « contre-projets », inscrits dans des logiques de d'indignation et de critique systématique de l'aménagement du quartier européen. Ils ont ainsi contribué à la structuration d'un discours contestataire, celui de la reconstruction de la ville européenne. Ainsi, le champ discursif de l'européanité de Bruxelles, avant l'essor de la notion de « Capitale de l'Europe », s'est-il vu monopolisé par les actions des comités de quartier comme l'A.R.A.U.ⁱⁱ dont le discours s'est inscrit dans deux formes d'objets : les contre-projet et les procédures de concertation. La diversité contemporaine des discours structurés autour de la notion de « Capitale de l'Europe » se place dès lors en porte-à-faux face à l'hégémonie de la critique radicale du modernisme.

2. COALITIONS D'ACTEURS ET DISPOSITIFS DE VALORISATION DE L'EUROPE À BRUXELLES : L'ÉMERGENCE DES ARCHITECTES COMME EXPERTS EN COMMUNICATION

2.1. Vacance d'action publique et transformations de l'expertise de l'architecte

Les architectes semblent développer depuis peu une forme d'expertise que la littérature sociologique n'a pas encore clairement identifiée, l'expertise communicationnelle. Celle-ci émerge aux deux autres formes d'expertises habituellement reconnues : l'une esthétique fondée sur le projet d'architecture (Sarfaty Larson, 1993 ; Champy, 1998 ; Boutinet, 1990) et l'autre technique liée à la maîtrise du cahier des charges et de la programmation (Champy, 2001).

Cette « nouvelle » expertise prend deux formes : l'une est liée à la réalisation du projet d'architecture, l'autre est associée à la maîtrise de l'image de l'architecture produite et du discours qui l'entoure. Elle s'inscrit principalement dans le cadre de positionnements politiques et sociaux de l'architecte. De ce fait, sa nouveauté apparaît toute relative puisqu'elle semble restaurer sous une forme différente une dimension ancienne du travail de l'architecte (Wilkinson, 1977). La nouveauté réside plutôt dans l'essor qu'elle connaît au sein d'une profession mise en minorité parmi les experts de l'aménagement urbain qui n'ont cessé de se multiplier (Cadiou, 2004 ; Rouzeau, 2004).

La première est généralement assimilée à la « participation ». Cette dernière prend cependant trois formes bien spécifiques. Une première est issue de la logique de la concertation et consiste, de manière institutionnalisée, à intégrer de façon efficace au projet d'architecture ou d'aménagement l'avis des futurs usagers. Une deuxième, issue de l'éthique de la participation, développée initialement dans le cadre de la critique

des politiques architecturales planificatrices/fonctionnalistes, consiste à intégrer à la démarche réflexive de l'architecte, dans le cadre d'une commande, des dispositifs de discussions avec les usagers qui alimentent la réalisation subjective du projet d'architecture. Une troisième intègre cette deuxième définition de la participation à des réalisations spéculatives, indépendantes de toute commande.

La seconde forme d'expertise communicationnelle peut se situer, tout d'abord, au niveau de la postproduction de l'architecture. Elle consiste, pour l'architecte, à mettre en place une neutralisation de la critique architecturale et à développer un dispositif discursif le plus homogène possible sur son œuvre afin de gagner une hégémonie et construire sa notoriété. Un tel phénomène s'inscrit dans les logiques du « capitalisme culturel » axé sur la marchandisation du produit architectural (Dubucq, 2005). Phénomène renforcé par la multiplication d'institutions garantes de la maîtrise des droits d'auteurs sur les arts visuels. Un tel processus de communication peut se voir également développé à l'égard du site sur lequel l'architecte voudrait travailler, c'est-à-dire dans la phase spéculative de préproduction. Les stratégies mises en place par Koolhaas et son agence OMA/AMO sont construites sur un tel principe de valorisation d'un site par une communication qui dénonce l'impensé architectural pour susciter l'intervention d'un architecte messianique (Betsky, 2004).

Cette forme d'expertise, qui apparaît complémentarément aux expertises esthétique et technique pour en compenser les faiblesses contemporainesⁱⁱⁱ, est actuellement en plein essor à Bruxelles. En effet, depuis 2001, les architectes valorisent la présence européenne dans plusieurs formes de dispositifs dont nous allons ici étudier deux exemples représentatifs.

2.2. Deux dispositifs exemplaires de l'expertise communicationnelle de l'architecte

- « **OmbudsPlanMédiateur** », entre introduction de l'architecture processuelle et définition du rôle politique de l'architecte

L'« OmbudsPlanMédiateur » a été réalisé par le jeune architecte Benoît Moritz en collaboration avec son associé l'architecte Jean-Marc Simon mais également deux grands bureaux d'étude en aménagement l'espagnol Idom et le bruxellois Ariès. Elle développe l'idée d'un projet urbain global pour le quartier européen et principalement la conception d'une plateforme de discussion destinée à mettre en relation les différents acteurs potentiellement impliqués dans une gestion intégrée du quartier européen de Bruxelles. Elle est le fruit d'une commande publique conjointe de la Région de Bruxelles Capitale et des pouvoirs publics fédéraux belges.

L'architecte Benoît Moritz a intégré dans l'étude l'éthique de la participation à un double niveau^{iv}. D'une part, dans la conception même du projet par une pratique intensive et soutenue de la discussion avec une multiplicité d'acteurs impliqués dans l'aménagement du quartier européen : des comités d'habitants aux institutions européennes en passant par les autorités publiques fédérales, régionales et communales. D'autre part, dans la proposition centrale du projet lui-même qui institue une plateforme permanente de gestion du « quartier européen » dans laquelle interviennent les différents acteurs jugés pertinents par l'architecte-urbaniste et son équipe. L'architecte-urbaniste occupe, en outre, dans le dispositif une position centrale de synthèse des points de vue des acteurs. Il apparaît comme une sorte de « chef d'orchestre » capable de réaliser la mise en forme des opinions exprimées dès le moment où il a une vision globale des enjeux urbains.

Par ailleurs, l'étude développe une logique d'aménagement spatial construite autour de l'idée de mixité d'usages qui tranche avec celle de mixité des fonctions, dominante dans le discours de la reconstruction de la ville européenne. Elle s'axe principalement sur la polyvalence des espaces construits. Dans une telle perspective, elle quitte la rationalité technique et administrative du Plan Régional d'Affectation des Sols au profit d'un net intérêt pour les pratiques sociales des espaces aménagés. L'esthétique architecturale apparaît donc tout à fait secondaire. La préoccupation centrale de l'étude en termes architecturaux réside dans la stimulation des pratiques sociales dans des espaces dont les formes sont essentiellement associées à des volumes. Les préoccupations techniques et esthétiques apparaissent donc marginales. L'étude insère ainsi une « sociologisation » de l'architecture, nécessairement induite par l'éthique de la participation. Dans une telle logique la problématique de l'image de Bruxelles comme « Capitale de l'Europe », dont on retrouvera un discours-clé dans le dispositif « Change », est ignorée. L'euroanéité de Bruxelles est plutôt envisagée par l'intermédiaire des pratiques culturelles. Elle ne passe donc pas par la logique mercantile du « marketing urbain » fondée sur une esthétique architecturale qui ferait parler d'elle mais sur un travail au corps des pratiques sociales susceptibles de la développer.

Le chemin parcouru par l'étude est intéressant à deux titres.

Premièrement, parce qu'elle n'est pas une innovation. D'autres projets d'instance de concertation existent depuis les années 1980, mais n'ont pas connu un tel sort. Il faut donc émettre l'hypothèse d'un changement de climat qui permet la mise en place de réseaux de diffusion du discours et d'imprégnation auparavant inexistantes ou plus faibles. Un tel changement de climat se fonde non seulement sur des caractéristiques de la génération d'architectes à laquelle appartient Benoît Moritz mais également sur des modifications contextuelles de différents ordres.

Tout d'abord, Benoît Moritz avait trente ans au moment de la réalisation du plan médiateur. Il appartient à une génération d'architectes fortement internationalisée, notamment par le biais de la systématisation de l'année d'étude à l'étranger. Ainsi, l'expérience barcelonaise de Moritz lui a permis de développer un regard critique sur une politique urbaine favorable aux grands projets architecturaux mais également au travail de plus petite échelle, notamment la revitalisation de quartiers populaires. Il a également apprécié une pratique de l'urbanisme qui laisse une place importante à la question de la forme urbaine et des pratiques culturelles. A son retour en Belgique, il a travaillé dans différents bureaux d'urbanisme. Toutefois, il a très vite décidé de fonder son propre bureau, en particulier en raison du peu de place accordée aux membres de sa profession dans l'urbanisme bruxellois, essentiellement abordé en termes territoriaux et techniques, peu en termes de formes et de communication.

Ensuite, sur le plan contextuel, l'essor de l'expertise communicationnelle a eu pour effet indirect la mise en place de mécanismes de notoriété qui permettent à certains architectes de se positionner au sein d'une coalition d'élite porteuse d'un projet urbain. Par ailleurs, la structuration progressive d'une telle coalition d'élites a organisé un savoir doté de ses références, dont le Plan médiateur fait partie. De même, la formation d'une coalition d'élite s'est vue accentuée par les ouvertures réciproques des élites bruxelloises et européennes, ce qui a autorisé un élargissement des processus d'imprégnation. Un autre facteur, qui a permis l'ascension d'une petite structure comme celle de Moritz dans un monde dominé par quelques grands bureaux, inscrits dans une pratique routinisée de la promotion immobilière, est la maîtrise nouvelle des voies d'accès à la commande publique. En effet, le début des années 1990 a vu naître et se développer une législation qui réglemente les voies d'accès à la commande publique. Elle a eu pour principal effet de mettre, en principe, de côté, les pratiques clientélistes antérieures. De telles logiques procédurales, une fois maîtrisées et banalisées, permettent un accès plus aisé d'architectes marginaux habilement associés, pour une commande spécifique, à des bureaux d'études plus expérimentés. Un autre facteur, plus général, s'observe dans les effets de la croissance de la population urbaine enregistrée à Bruxelles depuis le début des années 1990. Elle s'est en effet traduite non seulement dans des phénomènes de « revitalisation » et de « gentrification » mais également dans le déploiement d'un souci de qualité de l'environnement urbain devenu objet d'investissement de la part des promoteurs, dans le contexte d'une crise du marché de bureaux et d'un essor de la demande de logements.

Deuxièmement, l'étude est imbriquée, par le lien personnel que Moritz constitue, à un mouvement associatif mis en place à la fin des années 1990, Disturb. Elle constitue, de ce fait, un phénomène d'imprégnation du discours « architecture de processus » qui s'oppose à celui de « l'architecture d'image ». En effet, elle fait suite à l'essai, peu fructueux, de mise en place, par l'association StudioVilleOuvrte, d'une « plateforme bxléurop » dans le courant de l'année 2002. Cette plateforme voulait coordonner une réaction de diverses associations au rapport Prodi-Verhofstad. Benoît Moritz a participé à la réunion du 7 mai 2002 censée lancer la mise au point d'une telle plateforme. On peut donc voir ici, au delà du seul lien personnel, un prolongement entre l'étude de Moritz et les associations bruxelloises porteuses d'un discours alternatif sur la participation, l'architecture dite de processus, la recherche de qualité dans l'architecture, l'acceptation de l'hétérogénéité urbaine, le rejet des logiques procédurales et administratives et la prise en compte de la forme urbaine dans les politiques d'urbanisme. Par ailleurs, la filiation s'affirme également entre une étude porteuse d'une logique de « gouvernance urbaine » du quartier européen et de tels mouvements qui prônent la transversalisation des problématiques urbaines. Une autre dimension doit être également soulignée : celle de l'internationalisation. En effet, les ambitions des mouvements sociaux tels que Disturb s'axent généralement sur des dimensions locales par l'intervention dans des débats de petites échelles tel que l'aménagement de places. Cette petite échelle d'intervention se voit cependant renvoyée à des grandeurs internationales telles que l'expérience barcelonaise.

- **« Change, Brussels Capital of Europe », entre plébiscite de l'architecture d'image et incorporation de sa critique**

Le livre « Change, Brussels Capital of Europe » est présenté par ses auteurs comme une sorte de manifeste pour l'eupéanisation de Bruxelles qui s'adresse à trois groupes d'acteurs jugés essentiels et présumés ignorants de l'enjeu européen : les pouvoirs publics, la population et les architectes. Pour s'adresser à un tel public, les éditeurs ont mis en place une machinerie éditoriale de gestion d'une dynamique discursive.

Tout d'abord, la structure interne, divisée en trois parties, nous apporte un éclairage sur les méthodes d'appropriation de Bruxelles en tant que « Capitale de l'Europe ».

La première consiste en un historique abrégé de Bruxelles et de sa « vocation européenne » qui reprend largement le discours ancien de la « bruxellisation » pour introduire, face à l'enjeu européen, le rôle essentiel des architectes européens pour bâtir une « Capitale de l'Europe ». Ainsi, on relève: « Les architectes venus des quatre coins de l'Europe devraient être conviés à l'aventure qui attend Bruxelles au cours de ces prochaines années : celle de son adaptation à l'accueil des institutions nouvelles et des représentants d'une Europe élargie à vingt-cinq pays, et de son ouverture complète à ce formidable apport culturel » (Claisse et Knoppes, 2004 : 73).

La deuxième partie veut dresser une série de constats à grand renfort de supports cartographiques, statistiques et photographiques. Ces constats portent essentiellement sur une dénonciation de la position marginalisée de Bruxelles à travers diverses analyses rapides de la situation institutionnelle et politique du pays. Elle débouche nécessairement sur la mise en évidence d'une position privilégiée de la « société civile ». Ainsi, Pierre Laconte conclut : « L'heure est peut-être venue, pour la société civile bruxelloise, de se déclarer en faveur d'un projet de ville européenne ouverte. » (Claisse et Knoppes, 2004 : 85).

La troisième partie propose des projets dont la grande majorité ne concerne pas le quartier européen mais se compose principalement de montages photographiques ou informatiques spéculatifs aux effets visuels importants. Les discours qui les accompagnent sont peu développés sauf peut-être le texte de Samyn qui clôture cette dernière partie. Ces discours sont largement fondés sur des spéculations individualisées qui ne sont nullement mises en relation ou débattues. Comme l'indique Joël Claisse : « le livre est né de toute une série de réflexions mais (...) sans nécessairement de fil conducteur... Et la conclusion, c'était de dire (...) faite votre rêve... impliquez-vous... surtout le citoyen »^v. L'ambition de l'ouvrage revient à proposer une définition imprécise de l'urbanité de Bruxelles pour le XXI^e siècle, à l'aune de son « destin européen ».

Ainsi, semblent se retrouver dans un tel dispositif discursif, et à l'échelle bruxelloise, les missions que Koolhaas assigne à l'architecte. En effet, comme l'écrit Betsky (Betsky, 2004 : 27-28) : « Dans son travail, Koolhaas se fixe un certain nombre de missions. La première, écrire et dessiner le mythe de la ville du XX^e siècle. La seconde, composer, principalement en termes graphiques, l'image de l'agglomération ou de la métropole post-urbaine et post-locale du XXI^e siècle. La troisième, projeter une image de l'architecte comme pivot conscient à la fois de ce modèle historique et de sa future alternative. »

Ensuite, le livre, qui se veut stimulateur d'un débat, s'inscrit dans un dispositif éditorial complexe. En effet, à sa suite, quatre autres ouvrages sont prévus. Le premier, Re-Change, paru en mars 2005, se veut condensateur des réactions de la population au livre. La sélection de l'éditeur opère, néanmoins, une définition très élitiste de ce qu'il appelle « les habitants ». On y retrouve certes une bruxelloise, qui n'est autre qu'une associée de Claisse et quelques enfants, mais la majeure partie des réactions est issue des milieux culturels bruxellois dont quelques notables tels les auteurs de bande dessinée François Schuiten et Benoît Peeters. Ensuite, le deuxième ouvrage sera consacré aux concours, il devrait tenter de s'interroger sur cette procédure et essayer d'identifier les voies nécessaires à l'instauration d'une culture du concours à Bruxelles. Un troisième livre sera consacré aux autres capitales européennes telles, Berlin, Vienne et Paris « qui se vendent mieux que nous et qui essayent d'être la Capitale de l'Europe »^{vi}. Un dernier ouvrage devrait ensuite recueillir les réactions des autorités publiques afin qu'ils évoquent leur rêve et proposent des solutions.

On peut donc supposer qu'un tel dispositif discursif articule principalement un dialogue entre élites qui tente de plébisciter une approche esthétisante de l'architecture tout en incorporant les critiques qui pourraient leur être adressées. En effet la mise en débat, à la Foire du Livre de Bruxelles, d'une partie des auteurs de Change (Dominique Perrault et Philippe Samyn) et d'une autre de Re-Change, qui a ouvert la coalition d'élites au sein même du dispositif, a fait se rejeter dos-à-dos l'esthétique architecturale et les pratiques sociales des espaces urbains. D'une part ressortait un discours des architectes légitimateur d'une intervention architecturale unilatérale, fruit d'un redéploiement de la commande publique. D'autre part, les non architectes, membres de l'équipe de Re-Change représentative, dans le dispositif, de la population, soutenaient par contre l'idée d'une fabrication de la ville sur le modèle « bottom-up ». Cette expression signifie, pour eux, que la ville, et par extension, la « Capital of Europe », est fabriquée de manière atomisée par des acteurs isolés ou groupés qui s'approprient certains espaces et lui donnent un sens. Ce deuxième axe entre donc en tension avec le premier mais permet l'incorporation de la critique à l'ensemble du dispositif discursif mis en place par l'architecte Joël Claisse.

Par ailleurs, la presse belge francophone, s'est fait le relais efficace du dispositif dans l'espace public. Ainsi, outre plusieurs émissions de radio et de télévision, les pages culturelles et immobilières des quotidiens « La Libre Belgique » (24/12/2004) et « Le Soir » (30/12/2004) ont colporté, sans le moindre regard critique le discours esthétique des architectes. Les articles apparaissent donc comme de bons relais médiatiques de

l'entreprise de Claisse. Ils soulignent la bonne maîtrise du cycle de vie du produit qui structure l'expertise communicationnelle de l'architecte y compris par l'intermédiaire des outils de diffusion dans l'espace public.

POUR CONCLURE

L'ère postfordiste s'est manifestée dans l'architecture et l'urbanisme par la critique postmoderne axée tout d'abord sur la restauration d'une approche idéologique de la ville fondée sur le principe de « reconstruction de la ville européenne ». Cette critique « artiste » s'est cependant vue absorbée par le phénomène plus général d'esthétisation de la vie quotidienne qui a mené l'architecture vers une dynamique de marchandisation. La colonisation de l'esthétisme par la dynamique économique globale mais également par les dynamiques politiques locales a progressivement limité l'expertise de l'architecte à l'esthétique incluse, comme le montre l'exemple luxembourgeois, au mouvement du marketing urbain et de l'architecture d'image.

Ce premier phénomène d'incorporation de la critique au sein de « projets urbains » axés sur la valorisation d'une image architecturale de la ville a ouvert la voie à une autre forme de critique, la critique sociologique. Ainsi, à Bruxelles, a-t-on vu se déployer, en raison d'une vacance publique en matière de projet urbain, une critique contestataire de l'hégémonie de la reconstruction de la ville européenne fondée sur le projet urbain. Cette critique sociologique a ainsi formulé le « projet urbain », au contraire de ce qui s'est fait à Luxembourg, comme fondé sur des processus de délibérations qui permettent à l'aménageur d'appréhender la ville dans sa complexité et non selon une normativité esthétique. Tel est le propos du premier dispositif observé, l'OmbudsPlanMédiateur, issu d'une commande publique. Ce plan a permis l'identification d'une première forme d'expertise communicationnelle de l'architecte : celle de la participation. Cette expertise communicationnelle est, néanmoins, le produit d'une critique issue des milieux associatifs qui réclament la mise en place par les autorités politiques de la Région d'un projet urbain pour Bruxelles qui rompt avec la rationalité technique, procédurale et conservatrice de l'administration.

La transformation de l'étude « OmbudsPlanMédiateur » en une véritable action publique axée sur un projet urbain pour le quartier européen et la définition de Bruxelles en tant que Capitale de l'Europe n'a pas été réalisée. Face à ce nouveau vide politique, diverses coalitions d'élites se sont mises en place afin de stimuler un tel passage. L'article s'est centré sur l'une d'entre-elles : le déploiement du dispositif « Change ». Dans celui-ci, on a pu observé tout d'abord, la mise en place d'un discours critique fondé sur l'expertise esthétique de l'architecte et son importance dans la formulation d'un projet urbain pour Bruxelles comme « Capitale de l'Europe » ; ensuite, on a indiqué la manière dont la structure du dispositif permet l'incorporation de la critique sociologique et processuelle en valorisant le concours et l'importance des pratiques sociales. Le tout intégré non seulement au sein d'un discours mais également dans le cadre d'un système mercantile. Ainsi, l'initiative politique prend la double forme d'une action au sein de l'espace public mais également d'une action sur le marché éditorial des « beaux-livres » d'architecture. Ce dispositif témoigne, par conséquent, d'une autre forme d'expertise communicationnelle qui d'une part, restaure les ambitions esthétiques et l'architectes, et de l'autre incorpore les critiques d'une telle ambition. Phénomène ouvert par les campagnes mises en place par l'architecte et journaliste Rem Koolhaas et son bureau d'étude OMA/AMO.

BIBLIOGRAPHIE

ARIÈS CONSULTANTS *et al.*, (2003) *OmbudsPlanMédiateur : Concept urbanistique global pour le Quartier européen*, Chancellerie du Premier Ministre et Cabinet du Ministre-Président de la Région de Bruxelles Capitale, Bruxelles.

BELL D., (1979) *Les Contradictions culturelles du Capitalisme*, P.U.F., Paris.

BETSKY A., (2004) « Rem Koolhaas : le Feu de Manhattan dans l'Iceberg du Modernisme » in Patteuw V. (dir.), *Qu'est-ce que l'OMA ?*, Éditions du Moniteur, Paris.

BOLTANSKI L., CHIAPPELLO E., (1999) *Le Nouvel Esprit du Capitalisme*, Gallimard, Paris.

BOLTANSKI L., THÉVENOT L., (1991) *De la Justification : les Économies de la Grandeur*, Gallimard, Paris.

BOUTINET J-P., (1990) *Anthropologie du Projet*, P.U.F, Paris.

- CADIOU S., (2004) « La Politique urbaine sous le regard des Experts » in Jacob S., Genard, J-L. (dir.), *Expertise et Action publique*, Éditions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, pp. 81-95.
- CALAY V., (2003) « La Production imaginaire d'une Capitale de l'Europe : vers la territorialisation d'une identité collective européenne ? », *BELGEO*, volume 4, pp. 363-384.
- CHALAS Y. (dir.), (2004) *L'Imaginaire aménageur en Mutation : Cadres et Référents nouveaux de la Pensée et de l'Action urbanistiques*, L'Harmattan, Paris.
- CHAMPY F., (1998) *Les Architectes et la Commande publique*, P.U.F., Paris.
- CHAMPY F., (2001) *Sociologie de l'Architecture*, La Découverte, Paris.
- CLAISSE J., KNOPPE L. (dir.), (2004) *Change : Brussels, Capital of Europe*, Prisme Éditions, Bruxelles.
- DUBUCQ O., (2005) *€€€ ! L'Architecture à l'Ère du Capitalisme culturel*, Travail de fin d'Étude, Institut supérieur d'Architecture de la Communauté française La Cambre, Bruxelles.
- EUROPEAN COMMISSION, BELGIAN PRESIDENCY, (2001) *Brussels, Capital of Europe*, file:///I:/gopa_web/groupe_conseillers/comm/dgs/policy_advisers/publications/docs/brussels_capital.pdf
- GENARD J-L., (2000) « Modernité et Post-modernité en Architecture », *Réseaux*, numéros 88-89-90, pp. 95-110.
- GENARD J-L., BERGILEZ J-D, (2002) « L'Évolution de l'Architecture à l'Ère de l'Esthétisation de la Vie quotidienne », *Recherches en Communication*, numéro 18, pp. 133-154.
- GIDDENS A., (1987) *La Constitution de la Société : Éléments de la Théorie de la Structuration*, P.U.F., Paris.
- INGALLINA P., (2001) *Le Projet urbain*, P.U.F., Paris.
- LASH S., (1999) *Another Modernity. A Different Rationality*, Blackwell, Oxford.
- LATOUR B., (1993) *Petites Leçons de Sociologie des Sciences*, Le Seuil, Paris.
- LATOUR B., (1997) *Nous n'avons jamais été modernes : Essai d'anthropologie symétrique*, La Découverte, Paris.
- LAZAR J., (1992) « La Compétence des Acteurs dans la Théorie de la Structuration de Giddens », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, volume XCIII, pp. 399-416.
- MAGOSSE R., (2005) « Imagining (the capital of) Europe », *Cahiers de La Cambre*, numéro 5.
- MARTUCCELLI D., (1999) *Sociologies de la Modernité : L'Itinéraire du XXe siècle*, Gallimard, Paris.
- ROSEMBERG M., (2000) *Le Marketing urbain en Question : Production d'Espace et de Discours dans quatre projets de villes*, Anthropos, Paris.
- ROUZEAU M., (2004) « Les Experts et la Politique de la Ville » in Jacob S., Genard, J-L. (dir.), *Expertise et Action publique*, Éditions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, pp. 55-80.
- SARFATTI LARSON M., (1993) *Behind the Postmodern Facade : Architectural Change in Late Twentieth-Century America*, University of California Press, Berkeley.
- SCHUITEN F. et al., (2005) *Re-change*, Prisme Éditions, Bruxelles.
- VANDERMOTTEN C. (dir.), (1993) *Planification et Stratégies de développement dans les Capitales européennes*, Éditions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles.
- WILKINSON C., (1977) « The New Professionalism in the Renaissance », in Kostof, S. (dir.), *The Architect. Chapters in the History of the Profession*, University of California Press, Berkeley, pp. 124-160.

ⁱ C'est notamment le propos d'Anthony Giddens développé dans le cadre du principe de structuration (Giddens, 1987; Lazar, 1992 ; Martuccelli, 1999). Mais il se retrouve également dans la sociologie de la justification développée par Boltanski et Thévenot (Boltanski et Thévenot, 1991) ou dans l'œuvre de Latour (Latour, 1993 ; 1997).

ⁱⁱ L'A.R.A.U. est l'acronyme d' « Atelier de Recherches et d'Actions Urbaines ». Fondé en 1969 par l'architecte Maurice Culot, le juriste Philippe de Keyser, le sociologue René Schoonbrodt et le théologien Jacques Van der Biest, il a principalement milité pour la mise en place de procédures de concertation des habitants dans le cadre des politiques d'urbanisme. Il a par ailleurs été l'ardent partisan d'une homogénéisation du « tissu urbain » sur base des principes de mixité et de densification. Il s'est ainsi présenté comme le porteur implicite du discours de la reconstruction de la ville européenne.

ⁱⁱⁱ En effet, si l'on se réfère à l'étude de Champy (Champy , 1998) qui amène notamment le constat d'une forte précarité d'une identité professionnelle bâtie sur l'expertise esthétique des architectes, on peut poser comme hypothèse que l'inscription dans des logiques de communication permette de compenser une telle précarité, renforcée par la multiplication des experts de l'aménagement urbain.

^{iv} Les informations rassemblées dans cette section sont issues d'un entretien avec l'architecte le 5 mai 2005.

^v Entretien avec Joël Claisse, 9 juin 2005.

^{vi} *Ibid.*